Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le
ID : 025-212503676-20230831-2023_006A-AU

Département
Doubs
Canton
Valentigney
Commune
Mandeure

2023/006

Liberté – Egalité – Fraternité

Décision du Maire

Décision du 31 août 2023
Marché de services de télécommunication
Lot 02 Accès Internet et Trunk SIP
Marché 19/07
STELLA TELECOM

Nous, Maire de la Ville de Mandeure

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22, résultant des dispositions de l'article 8 de la loi du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales, modifié par la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 92
- La Délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 statuant dans le cadre des délégations permanentes d'attribution du Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales consécutivement au renouvellement général du Conseil Municipal ;
- La Délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, en son alinéa 4, par laquelle le Conseil Municipal a délégué à son Maire en le chargeant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- La décision n°012/2019 du 31 juillet 2019 attribuant le marché à l'opérateur **STELLA TELECOM** pour **un montant estimé** sur la durée maximale du marché de 4 ans à **22 675.32 € HT** soit **27 210.38 € TTC** ;
- L'avenant n°1 ayant pour objet le transfert du titulaire du marché n°19/07 de la **société STELLA TELECOM SAS** vers sa société mère, la société **CELESTE** (fusion-absorption) sans modification au marché initial ;

CONSIDERANT

- L'arrivée à échéance du marché au 3 août 2023,
- Le retard dans le déploiement de la nouvelle solution (Nouvel opérateur),

ARRÊTONS

Article 1er : Un avenant n°2 au marché n°19/07 est signé avec l'opérateur **CELESTE**, pour prolonger le délai d'exécution dans l'attente du déploiement de la nouvelle solution.

Article 2 : La durée de prolongation estimée est de 3 mois à compter du 2 août 2023, **soit jusqu'au 2 novembre 2023**.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Mandeure dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon 30 rue Charles NODIER – 25000 BESANCON, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune ou à compter du rejet explicite ou implicite du recours administratif préalablement déposé.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application *« Télérecours citoyens »* accessible par le site internet : www.telerecours.fr

Article 4 **:** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté.

Le Conseil Municipal sera informé de la présente décision lors de sa prochaine séance.

Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le
ID : 025-212503676-20230831-2023_006A-AU

Le Maire,

MAIRIE DE MANDEURE 25550

Jean-Pierre HOCQUET

Décision certifiée exécutoire

Transmise en préfecture le :
19 septembre 2023

Publiée sur le site internet le :
19 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le
ID : 025-212503676-20230831-2023_006A-AU

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

AVENANT N°2 [1]

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Commune de Mandeure
Monsieur le Maire
34 rue de la libération
25350 MANDEURE
Téléphone : 03.81.36.28.80 Fax : 03.81.36.28.97
Courriel : mairie.mandeure@ville-mandeure.com

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

CELESTE
20 rue Albert Einstein cité Descartes
77420 CHAMPS-SUR-MARNE
Téléphone : 01.70.17.60.20
Siret n°439 905 837 00035

C - Objet du marché public

- Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Fourniture de service de télécommunication
Lot 2 – Accès internet et trunk sip

- Date de la notification du marché public : 2 août 2019
- Durée d'exécution du marché public : 12 mois à compter du 02/08/19, reconductible 3 fois
- Montant estimatif du marché public pour 4 ans :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : ……22 675,32 €……
  - Montant TTC : …..27 210,38 €……

[1] Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le
ID : 025-212503676-20230831-2023_006A-AU

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :
(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Prolongation du délai d'exécution dans l'attente du déploiement de la nouvelle solution (Nouvel opérateur).

La durée de prolongation estimée est de 3 mois à compter du 2 août 2023, soit jusqu'au 2 novembre 2023.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
M. AUBÉ Nicolas Président	A Champs-sur-Marne Le 12/09/2023	Nicolas AUBÉ Signature numérique de Nicolas AUBÉ Date : 2023.09.12 14:04:20 +02'00'

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Mandeure, le 19 septembre 2023
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Maire,

MAIRIE DE MANDEURE 25350

Jean-Pierre HOCQUET

Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le
ID : 025-212503676-20230831-2023_006A-AU

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)